

Manifestation le 18 décembre 2014

Journée Internationale des Migrants

Nous sommes, selon différents rapports, entre 300 à 400 000 Sans Papiers en France, venus souvent au péril de notre vie. Nous fuyons, la misère, les guerres, le réchauffement climatique pour, simplement, voyager ou vivre et venir en aide à nos familles restées au pays.

Nous participons à la richesse culturelle, démographique et économique de la France par nos engagements, notre travail, nos cotisations.,

Cependant nous ne bénéficions d'aucuns droits et restons la proie du patronat qui nous exploite et nous maintient dans les conditions les plus précaires.

Cependant les lois de plus en plus restrictives votées par un pouvoir de plus en plus répressif ne nous donnent pas accès une stabilité professionnelle et citoyenne. Pourtant,

la Déclaration Universelle des droits de l'Homme stipule dans son Article 13 :

- **1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état ;**
- **2) Toute personne a le droit de quitter tout pays y compris le sien, et de revenir dans son pays.**

Contrairement à ce principe, depuis de nombreuses années des murs et des barbelés se construisent pour faire barrage à une soi-disant invasion. Cela a malheureusement pour conséquence des milliers de morts, **faisant de la Méditerranée le plus grand cimetière du monde avec plus de 22000 morts, selon les déclarations de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et plus de 3000 morts depuis le début de l'année 2014.**

La France dans son histoire, depuis toujours, a accueilli des migrants venus d'Italie, du Portugal, d'Espagne, de la Pologne etc...et des milliers d'hommes dans les colonies ont été enrôlés au cours des deux dernières guerres mondiales de 14/18 et 39/45 et ont payé massivement de leur vie. Après ces guerres, la France est allée chercher dans les pays de l'Afrique la main d'œuvre nécessaire à la reconstruction du pays.

Cette journée Internationale des Migrations est une occasion d'affirmer et d'exiger nos revendications :

- **Régularisation de tous les sans papiers par une carte de 10 ans !**
- **Liberté de circulation et liberté d'installation !**
- **Fermeture des Centres de rétention !**
- **Non aux expulsions !**
- **Suppression de Frontex !**
- **Droit de vote et d'éligibilité !**

NON A LA GUERRE AUX MIGRANTS !!!

Bernard Cazeneuve, le Ministre de l'Intérieur, intervient afin que les secours en mer de la marine italienne cesse. L'objectif : rendre encore plus dangereuse et mortifère la route de la méditerranée afin de décourager les candidats à l'émigration. Le gouvernement français mène la guerre aux migrants qui veulent rejoindre l'Europe, mais il mène aussi la guerre au migrants qui sont en France. On connaît les images de destruction des camps de Calais, mais, la guerre menée aux Sans-Papiers est sur tout le territoire français. *Des exemples :*

L'expulsion. Quand le futur expulsé refuse de monter dans l'avion « l'accompagnement » se fait sous la contrainte. C'est une escorte musclée, les sédatifs, le scotchage au fauteuil. Le PS qui, du temps de Sarkozy parlait d'humaniser l'inhumain n'a évidemment rien changé. Un mot d'actualité : un vol militaire à destination de Kinshasa est parti de Bruxelles avec 23 Sans-Papiers de différents pays. Les expulsions collectives sont condamnées par la Commission Européenne des Droits de l'Homme, mais évidemment, la France et la Belgique s'en moquent.

C'est une guerre avec ses morts et ses prisonniers. Le 21 août dernier, un homme de 51 ans est mort à Roissy par « asphyxie et régurgitation ». Mais les morts sont tous dans le même camp, en France et aux frontières de l'Europe.

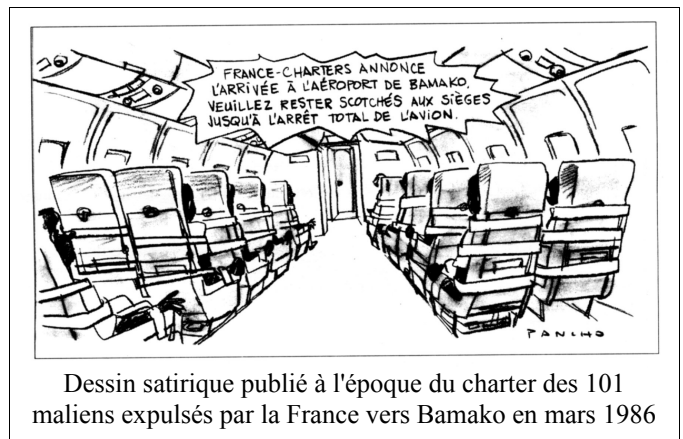
La « retenue ». Pour expulser, il faut capturer les personnes. La France ayant été condamnée par la Cour de Justice Européenne pour retenue illégale dans le cadre de défaut de titre de séjour, le Ministre de l'Intérieur de l'époque (Manuel Valls) a décidé de faire passer une loi d'exception. Qu'est-ce qu'une loi d'exception ? C'est une loi qui ne concerne qu'une partie de la population, comme les lois contre les juifs sous l'occupation où celles visant les français musulmans pendant la guerre d'Algérie. Cette loi permet la retenue pendant 16 heures dans un local non défini, le temps de notifier une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) et de transférer le Sans-Papiers dans un centre de rétention. Votée, fin décembre 2012, à l'unanimité des députés socialistes.

La « rétention ». Au départ, elle était illégale tel le centre d'Arcenc clandestin à Marseille avant 1981. Puis sous Mitterrand, les centres ont été légalisés et multipliés. La période de rétention administrative a grimpé de gouvernements en gouvernements. Elle est aujourd'hui de 45 jours. La gauche qui parlait de revenir à 32 jours, l'a

oublié une fois passées les élections de 2012.

La « Réquisition du Procureur de la République ».

C'est ce qui donne la couverture légale au bouclage d'un quartier pendant un laps de temps donné. Dans cette période et cet espace, la police a le droit de contrôler tout le monde. Évidemment les contrôles se font au faciès et visent l'ensemble des migrants. Car il faut contrôler tous ceux qui ont l'air migrants, pour détecter les Sans-papiers parmi eux. Ce procédé de bouclage, inventé par les nazis en 1933 et repris sous Pétain permet les contrôles racistes.



Les consulats complices des expulsions

Ceux qui mènent cette guerre cherchent des alliés. Ils vont les chercher dans les pays d'origine et dans les consulats en France même. Car, pour expulser, ils ont besoin que le pays reconnaisse le sans-papier comme un ressortissant et délivre un laissez-passer. Les consulats qui le font se rendent complice de l'expulsion, complice du vol des cotisations, complice de la destruction de la vie de la personne.

Les consulats nous disent qu'ils sont liés par des traités internationaux. C'est une façon de dire qu'ils doivent obéir à la France qui, 50 ans après la décolonisation, considère toujours l'Afrique comme une chasse gardée où elle fait et défait les gouvernements.

Dans les accords dit de « de co-développement » le pays d'émigration acceptait de faciliter les « retours » (c'est le mot élégant pour « expulsion ») en échange d'investissements. Ces derniers ne sont jamais venus. Ceux qui développent le pays, ce sont plutôt les immigrés, avec ou sans-papiers qui construisent des écoles, des centres de santé, des systèmes d'adduction d'eau....

NE LAISSONS PAS FAIRE BATTONS-NOUS TOUS ENSEMBLE

MANIFESTATION JEUDI 18 DECEMBRE A 18 H

De BELLEVILLE à STRASBOURG-SAINT-DENIS